

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2008)
Heft: 1

Artikel: Et pourtant le marché suisse de l'électricité bouge
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-641533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Et pourtant le marché suisse de l'électricité bouge

INTERNET

Commission de l'électricité (ElCom):
www.elcom.admin.ch

Société nationale pour l'exploitation du réseau:
www.swissgrid.ch

Association des entreprises électriques suisses (AES):
www.strom.ch

Organisation des entreprises du réseau d'interconnexion suisse d'électricité:
www.swisselectric.ch

En quelques années, la structure centenaire de l'économie suisse de l'électricité a changé. La nouvelle législation sur l'approvisionnement en électricité et sur l'énergie qui entrera en vigueur en 2008 constitue une première étape. Elle a pour objectifs de garantir le rôle de plaque tournante de l'électricité de la Suisse, d'ouvrir graduellement le marché intérieur de l'électricité et de promouvoir les énergies renouvelables.

Parfois, il faut remettre l'ouvrage sur le métier. Après que le souverain suisse eut clairement refusé le 22 septembre 2002 la loi sur le marché de l'électricité (LME), la libéralisation du marché de l'électricité semblait momentanément stoppée. Le journal de boulevard Blick titrait le lendemain que le feu ne se propagerait pas, le journal bourgeois NZZ commentait que le frein à main avait été tiré. Le Conseil fédéral et l'ad-

ministration devaient reconsidérer le rythme et les modalités de l'ouverture du marché suisse de l'électricité. Une seconde tentative visant à libéraliser en douceur le marché suisse de l'électricité est en bonne voie. Le Parlement a adopté le 23 mars 2007 la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) et, par conséquent, la révision de la loi sur l'énergie. Le délai référendaire est échu sans avoir été utilisé.

«LES PRIX PROGRESSERAIENT AUSSI SANS LIBÉRALISATION». STEFAN BURRI, EN CHARGE DES PRIX ET DES TARIFS AU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DE L'ÉLECTRICITÉ (ELCOM).

doivent pourvoir à un réseau sûr, performant et efficace. Les dispositions relatives à la protection des consommateurs entreront aussi immédiatement en vigueur.

Nombreuses prises de position

La LApEl entrera comme prévu presque intégralement en vigueur le 1^{er} janvier 2008, l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité

doit entrer en vigueur le 1^{er} avril. Ce report de trois mois est principalement dû aux nombreuses prises de position lors de la consultation: «Nous voulions tenir compte des avis variés et recon-sulter les acteurs concernés», explique Mme Nicole Zeller de la division Droit et sécurité de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Cette première étape règlera notamment la sécurité de l'approvisionnement: les gestionnaires de réseau

Prix sous surveillance

Pourtant, malgré la libéralisation, il faut s'attendre à ce que les prix de l'électricité restent stables, voire à ce qu'ils augmentent. Selon M. Kurt Wiederkehr de l'Association des entreprises électriques suisses (AES), «les prix de l'électricité en Suisse ont atteint aujourd'hui un plancher historique». Ils tendront à s'aligner sur les prix européens. «Le renchérissement général et les

futurs investissements pourraient aussi se répercuter sur les prix. L'un dans l'autre, l'électricité aura donc tendance à augmenter ces prochaines années». Un éventuel gain de l'efficacité du réseau dû à l'ouverture du marché de l'électricité devrait permettre d'amortir un peu la montée des prix.

Régulateur et société nationale du réseau de transport

«Les prix progresseraient aussi sans libéralisation», déclare M. Stefan Burri, en charge des prix et des tarifs au secrétariat de la Commission de l'électricité (ElCom). Toutefois, il ne croit pas que la libéralisation entraînera de grandes négociations tarifaires et pense plu-

lequel ne règne aucune concurrence». Des réseaux parallèles ne seraient judicieux ni d'un point de vue économique ni pour la protection de l'environnement. A partir de 2009, les gros clients consommant 100 MWh ou plus par an auront chaque année la possibilité d'accéder au marché libre et de choisir leurs fournisseurs d'électricité. Ils représentent quelques 50 000 entreprises (groupes industriels, hôtels, hôpitaux...). Beaucoup d'argent est en jeu. D'après Mme Zeller, «la situation monopolistique volera en éclats». Elle expose qu'il sera intéressant pour les entreprises de comparer les offres des fournisseurs d'électricité pour retenir la meilleure et est convaincue que «la concurrence obligera

1^{er} janvier 2009 mais ses effets se font déjà sentir. «La «chasse» aux projets rentables est ouverte» confirme M. Wiederkehr.

Le paysage électrique change

Le marché suisse de l'électricité commence à bouger. L'ouverture du marché est favorisée par la libéralisation du marché européen de l'électricité. En Europe, le marché de l'électricité a été libéralisé progressivement depuis le début des années nonante, il est ouvert aux particuliers de tous les pays limitrophes de la Suisse depuis le milieu de l'année. En raison de sa situation géographique, la Suisse est une plaque tournante importante. Économiquement, elle n'aurait pas pu se permettre de faire cavalier seul dans le domaine de l'électricité. «Les structures du marché de l'électricité changeront peu à peu» déclare M. Wiederkehr. Selon lui, les petits fournisseurs d'électricité ont aussi leurs chances s'ils se concentrent sur leurs atouts. Il estime que le risque de concentration dans cette branche, qui comprend actuellement quelques 900 fournisseurs en Suisse, est faible. M. Schweickardt est aussi d'avis que la collaboration, par exemple pour l'achat d'énergie, jouera un rôle plus important que les fusions et acquisitions.

(klm)

«LA CONCURRENCE OBLIGERA LES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ À S'OCCUPER PLUS DE LEURS CLIENTS»,
NICOLE ZELLER, JURISTE À L'OFEN.

tôt que les fournisseurs d'électricité qui sont principalement en mains des cantons et des communes assumeront leurs responsabilités à l'égard de l'économie et de la population. L'ElCom créée en juin 2007 par le Conseil fédéral surveille entre autres, en sa qualité de régulateur, la rémunération pour l'utilisation du réseau et les tarifs de l'électricité. Depuis le début de l'année, elle peut, si nécessaire, annuler les hausses tarifaires injustifiées.

La société nationale du réseau de transport swissgrid est également un acteur important dans un marché libéralisé de l'électricité: après une période de transition de cinq ans, elle sera propriétaire du réseau de transport. Elle doit garantir que son capital est détenu majoritairement par les cantons et par les communes et ne peut pas être cotée en bourse.

Les gros consommateurs profiteront de l'accès au marché

Les dispositions relatives à l'ouverture effective du marché de l'électricité devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le droit à l'accès au réseau, donc à l'utilisation du réseau électrique, est crucial: c'est une condition à l'ouverture du marché. En effet, comme le rappelle Mme Zeller, juriste à l'OFEN, «il n'existe qu'un seul réseau électrique sur

les fournisseurs d'électricité à s'occuper plus de leurs clients, par exemple en étoffant le conseil en énergie». Au début, rien ne changera pour les autres consommateurs finaux (PME et particuliers) qui ne pourront choisir leurs fournisseurs d'électricité que cinq ans plus tard (à partir de 2014) pour autant qu'un référendum facultatif ne soit pas lancé contre la seconde étape de l'ouverture du marché. «Nous aurions préféré que tous les clients accèdent sans délai au marché de l'électricité», explique M. Hans Schweickardt, président de l'organisation des entreprises du réseau d'interconnexion suisse d'électricité swisselectric.

Les énergies renouvelables ont le vent en poupe

Par ailleurs, la révision de la loi sur l'énergie pose la première pierre pour promouvoir les énergies renouvelables. D'ici à 2030, elles doivent progresser d'au moins 5400 GWh par rapport à l'an 2000 grâce à la nouvelle rétribution de l'injection à prix coûtant qui permettra de rémunérer l'électricité verte à sa juste valeur, les coûts pour le consommateur final ne devant pas dépasser 0,6 centime par kWh. La Confédération alloue ainsi aux nouvelles énergies renouvelables près de 320 millions de francs par an. La rétribution de l'injection n'entrera en vigueur que le